



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Diplomatie féministe

Question au Gouvernement n° 452

Texte de la question

DIPLOMATIE FÉMINISTE

Mme la présidente . La parole est à Mme Graziella Melchior.

Mme Graziella Melchior . Dans quelques jours, le samedi 8 mars, nous célébrerons la Journée internationale des droits des femmes mais également le premier anniversaire de la constitutionnalisation de l'interruption volontaire de grossesse. En effet, le 8 mars 2024, la France est devenue le premier pays au monde à reconnaître dans sa Constitution la liberté de recourir à l'avortement. Je voudrais que nous nous souvenions de ce qui, alors, nous avait amenés à exprimer cette volonté ici même, à l'Assemblée nationale.

Le signal d'alerte nous était venu des États-Unis quand, le 24 juin 2022, la Cour suprême annulait un arrêt fédéral qui garantissait depuis 1973 le droit d'avorter sur tout le territoire. L'écho avec l'actualité de ces derniers jours semble plus fort que jamais, alors que le président Trump met à mal toutes les bases constitutives de la paix que nous avons connue depuis 1945.

Nous prenons conscience de la fragilité de droits que nous pensions acquis, comme nous avons pris conscience de la fragilité du droit à l'avortement car, nous le savons, rien n'ébranle plus la liberté des femmes que les gouvernements autoritaires, que certains ici admirent. Dans ce monde où la brutalité semble s'imposer, notre pays, la France, doit continuer à porter haut les valeurs qui sont les siennes, notamment la défense de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pionnière dans son histoire pour défendre les droits des femmes à de nombreux égards, la France doit continuer à faire entendre sa voix.

Madame la ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, je vous sais pleinement engagée dans cette voie. La semaine prochaine, à New York, au siège des Nations unies, se tiendra la Commission de la condition de la femme. De quelle manière entendez-vous y faire entendre la voix de notre pays ? Plus largement, quelles actions souhaitez-vous entreprendre pour faire de la France un leader de la diplomatie féministe et comment inscrivez-vous cet objectif dans l'action globale du gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations . Il y a un an presque jour pour jour, l'Assemblée et le Sénat, réunis en Congrès à Versailles, faisaient le choix d'inscrire dans notre Constitution la liberté garantie aux femmes de recourir à l'avortement. C'était le fruit d'une démarche parlementaire transpartisane et de l'impulsion du président de la République qui avait souhaité que nous puissions être réunis en Congrès. En agissant ainsi, nous avons affirmé très clairement

que dans notre pays, la liberté et la dignité des femmes devaient être des valeurs irréversibles. En effet, nous faisons le constat dans le monde entier que malheureusement, tout peut aller très vite quand il s'agit de régression. *(Mme Mathilde Feld applaudit.)*

Vous avez évoqué ce qui se passe aux États-Unis. Imaginez par exemple que pour avoir accès à la commande publique, les entreprises américaines doivent désormais affirmer, écrire et signer l'engagement qu'elles renoncent à toute leur politique de diversité, d'inclusion et d'égalité entre les femmes et les hommes : cela se passe aujourd'hui. Cela peut aussi aller très vite, lorsque des intégrismes religieux ou l'islamisme prennent le pouvoir : nous voyons à quel point ils cherchent à rendre les femmes invisibles et silencieuses, à les faire disparaître de l'accès à l'éducation et, tout simplement, de l'espace public.

La diplomatie féministe n'est donc pas un gadget, mais un levier supplémentaire pour réaffirmer des droits et des principes auxquels nous sommes particulièrement attachés, au sein d'une coalition où figurent des alliés comme le Canada, le Mexique ou la Colombie – États au sein desquels une société civile se bat pour garantir les libertés et les droits des femmes.

Enfin, alors que des manifestations auront lieu le 8 mars prochain pour faire progresser les droits en France, il serait inacceptable que certains cherchent à intimider, voire à interdire la participation du collectif « Nous vivrons ». Le féminisme est un bloc, il s'adresse à tous et reconnaît les droits et les libertés de toutes les femmes, partout dans le monde et ici aussi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – Mme Émilie Bonnivard applaudit également. – Mme Mathilde Panot s'exclame.)*

Données clés

Auteur : [Mme Graziella Melchior](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 452

Rubrique : Égalité des sexes et parité

Ministère interrogé : Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

Ministère attributaire : Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 mars 2025